

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT
Date d'émission: 2024-06-28
Date de révision: 2024-06-28
Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate
Code du produit : Formule : LG-97000M
Numéro de pièce : SP-97000/QT/D

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Celeste Industries Corporation
8007 Industrial Park Road
Easton, Maryland 21601 USA
T 1-410-822-5775

info@celestecorp.com - www.celestecorp.com

Distributeur

ITW Permatex Canada
2360 Bristol Circle, Ste 101
Oakville, ON L6H 6M5 - Canada
T 1-800-241-8334

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez le CHEMTREC (24 heures) Pour les États-Unis et le Canada: 1-800-424-9300; Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada (appels en PCV acceptés): 1-703-527-3883

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Met. Corr. 1
Acute Tox. 4 (Voie orale)
Skin Irrit. 2
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1A

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Peut être corrosif pour les métaux
Nocif en cas d'ingestion
Provoque une irritation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée
Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS) :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

4,15 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé C9-11 PARETH-6 / C9-11 PARETH-2 / Alcohol (C9-11) poly(2.5-9)ethoxylate / C9-11 Alcohols ethoxylated / C9-11 ALKETH-3 / C9-11 Pareth-6 / C9-11 Pareth-3 / Polyethylene glycol, nonyl, decyl, undecyl ether / Alkyl(C9-11) alcohol, ethoxylated / C9-11 Pareth / Ethoxylated alcohols(C9-11) / C9-11 PARETH-8 / C9- 11 PARETH-4 / C9-11 Pareth-4 / C9-11 Pareth-8 / C9- 11 PARETH-3	n° CAS: 68439-46-3	5 – 10
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol / 2-bromo-2- nitropropane-1,3-diol / bronopol (INN)	n° CAS: 52-51-7	1 – 5
.bêta.-Alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl-, sel monosodique	.bêta.-Alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl-, sel monosodique sel monosodique de β-alanine, N- (2-carboxyéthyle) - N-dodécyle	n° CAS: 14960-06-6	1 – 5

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, éthers mono-alkyliques en C8-10, phosphates	Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, éthers mono-alkyliques en C8-10, phosphates C8-10-Alkyl alcohol ethoxylate, phosphate ester / Polyethyleneglycol monoalkyl (C8-10) ether phosphate / Polyethylene glycol mono alkyl (C8-10) ether phosphate / .alpha.-Hydroxy-.omega.-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyl)alkyl (C8-10) ethers phosphate / C8-10 Alkyl alcohol ethoxylate (4EO), phosphate ester	n° CAS: 68130-47-2	0.1 - 1
5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one	5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one 5-Chloro-2-méthyl-isothiazolin-	n° CAS: 26172-55-4	0.1 - 1
Ethanone, 1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtalényl) -	Ethanone, 1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtalényl) - 1-(2,3,8,8-Tetramethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphtalen-2-yl)ethan-1-one / Naphthalenone, 1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-aceto- / 1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-acetonaphtalenone / 1-(2,3,8,8-tetramethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphtalen-2-yl)ethanone / 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphtalényl)ethanone / 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphtyl)ethan-1-one	n° CAS: 54464-57-2	0.1 - 1
Terpènes et terpénoïdes, huile d'orange douce	Terpènes et terpénoïdes, huile d'orange douce Sweet orange oil terpenes / Terpenes and terpenoids, orange oil / Oils, sweet orange (terpenes and terpenoids) / Terpenes and terpenoids, sweet orange-oil / Terpenes and terpenoids, orange-oil / Orange, sweet, extract / Orange terpenes / Orange oil, sweet, terpenes	n° CAS: 68647-72-3	0.1 - 1
Citral	Citral citral	n° CAS: 5392-40-5	0.1 - 1
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one / 2-Methylisothiazol-3(2H)-one / 3(2H)-Isothiazolon-3-one, 2-methyl- / 2-Methylisothiazolin-3(2H)-one / N-Methylisothiazolone / methylisothiazolinone / MIT / METHYLISOTHIAZOLINONE / Methyl-4-isothiazolin-3-one, 2- / Methylisothiazolone / Methylisothiazolinone / 2-Methyl-4-isothiazolone-3-one / 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one / 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one / 3-Isouthiazolone, 2-methyl- / 2-Methyl-3-isouthiazolone	n° CAS: 2682-20-4	0.1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.
-------------------	---

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas mettre en contact avec les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation appropriée. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8).
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.
- Matières incompatibles : Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Pas d'informations complémentaires disponibles

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, éthers mono-alkyliques en C8-10, phosphates (68130-47-2)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Ethanone, 1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtalényl) - (54464-57-2)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Terpènes et terpénoïdes, huile d'orange douce (68647-72-3)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

Citral (5392-40-5)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 ppm (inhalable fraction and vapor)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen, Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée, dermal sensitizer
.bêta.-Alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl-, sel monosodique(14960-06-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one (26172-55-4)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

Valeurs limites d'exposition pour les autres composants

Oxyde d'éthylène (75-21-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	1 ppm
ACGIH catégorie chimique	Suspected Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	Parameter: N-(2-Hydroxyethyl)valine (HEV) hemoglobin adducts - Medium: blood - Sampling time: not critical (applies to workers having representative Ethylene oxide exposure during the previous 120 days) Parameter: S-(2-Hydroxyethyl)mercapturic acid (HEMA) - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific, population based)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	1 ppm
OSHA PEL STEL	5 ppm (see 29 CFR 1910.1047)
Remarque (OSHA)	L'Oxyde d'éthylène est soumis à la norme 29 CFR 1910.1047 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	800 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	0,18 mg/m ³ (less than stated value)
	0,1 ppm (less than stated value)
NIOSH REL (Ceiling)	9 mg/m ³
	5 ppm

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Agréable
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4 – 6
Point de fusion	: ≤ 32 °F (≤ 0 °C)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 212 °F (100 °C)
Point d'éclair	: > 199,4 °F (> 93.0 °C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ≥ 1 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

9.2. Autres informations

Taux de corrosion : Taux de corrosion supérieur à 6,25 mm/an ou corrosion localisée
Supérieure à 0,120 mm de profondeur (toute éprouvette)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate	
ATE CA (orale)	992,361 mg/kg de poids corporel
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	4,15 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)
Citral (5392-40-5)	
DL50 orale rat	4960 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	2250 mg/kg (Source: NLM_CIP)
ATE CA (orale)	4960 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	2250 mg/kg de poids corporel
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthyoxylé (68439-46-3)	
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel
5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one (26172-55-4)	
DL50 orale rat	481 mg/kg (Source: IUCLID)
CL50 inhalation rat	1,23 mg/l/4h
ATE CA (orale)	5 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	1,23 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,23 mg/l/4h
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 mg/kg (Source: EU_CLH)
DL50 cutanée lapin	200 mg/kg (Source: NLM_HSDB)
CL50 inhalation rat	0,11 mg/l/4h
ATE CA (orale)	120 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	200 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,11 mg/l/4h
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)	
DL50 orale rat	180 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 5 g/m ³ (Exposure time: 6 h Source: NLM_CIP)
ATE CA (orale)	180 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 4 – 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 4 – 6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Citral (5392-40-5)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:Effect type: toxicity (migrated information)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Citral (5392-40-5)	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	68 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	34 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
.bêta.-Alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl-, sel monosodique(14960-06-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	160 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	71,2 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: other:
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Citral (5392-40-5)	
CL50 - Poisson [1]	6,78 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	6,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
.bêta.-Alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl-, sel monosodique(14960-06-6)	
CL50 - Poisson [1]	4,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	1,71 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

.bêta.-Alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl-, sel monosodique(14960-06-6)	
CL50 - Poisson [2]	≈ 4,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [2]	5,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
CL50 - Poisson [1]	5 – 7 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one (26172-55-4)	
CL50 - Poisson [1]	1,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	4,71 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	0,12 – 0,3 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Flow through])
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4)	
CL50 - Poisson [1]	4,77 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	1,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)	
CE50 - Crustacés [1]	1,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
LOEC (chronique)	0,88 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,27 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	21,5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '49 d'
12.2. Persistance et dégradabilité	
SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Citral (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,76 (at 25 °C)
.bêta.-Alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl-, sel monosodique(14960-06-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	≤ -2,12 (20 °C)
5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one (26172-55-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,71 – 0,75 (20 °C)
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,26 (20 °C (pH 5))
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,22 (24 °C (pH 7))

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : UN3265
N° ONU (TDG) : UN3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
Désignation officielle pour le transport (TMD) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 8
Étiquettes de danger (DOT) : 8



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8
Étiquettes de danger (TMD) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III
Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

SANI-PAK Toilet Deodorant Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acétaldehyde, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard) et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT

Date de révision : 06/28/2024
Autres informations : Aucun.
Prepared by : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Full text of hazard classes and H-statements

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (Nexreg) 2023

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.